

Les musiciens de jazz et d'improvisation en Suisse romande

Etat des lieux et perspectives

**Enquête et rédaction du rapport:
Christian Steulet, Antenne Romande
Juin 2009**

Table des matières

- I. Mandat**
- II. La situation personnelle des musiciens**
- III. La situation générale sur la scène**
- IV. Le statut social des artistes**
- V. Remarques et suggestions**
- VI. Conclusion et recommandations**
- VII. Annexe**

I. Mandat

Le présent mandat consiste à dresser un état des lieux de la scène romande du jazz et des musiques d'improvisation à l'attention du Syndicat Musical Suisse SMS. Il fait partie des contributions de l'antenne romande du SMS au comité du syndicat.

Les objectifs de ce travail sont de deux ordres :

- donner la parole à des musiciens représentatifs des pratiques actuelles dans le domaine ;
- fournir au comité du SMS un retour structuré sur ces pratiques, ainsi que des recommandations issues de la base.

A cet effet, le responsable a réalisé des entretiens semi-directifs afin d'obtenir une vue d'ensemble sur la base d'un échantillon de musiciens actifs dans le domaine. Cet échantillon est composé de 12 personnes :

- 3 musiciens entre 25 et 35 ans ;
- 6 musiciens entre 36 et 49 ans ;
- 3 musiciens de 50 ans ou plus.

Huit des ces musiciens étaient membres du SMS au moment des entretiens, et quatre n'étaient pas membres. L'échantillon comportait deux femmes et dix hommes qui pratiquent des musiques couvrant le jazz au sens large, certaines musiques actuelles (rock, world music, musiques électroniques), l'improvisation et les musiques composées pour le cinéma, le théâtre et la danse. A une exception près, tous ces musiciens vivent exclusivement de leur art et de son enseignement.

Les entretiens se sont déroulés comme prévu, selon un questionnaire structuré (voir chiffre VII, annexe). Tous les musiciens contactés ont accepté de répondre aux questions. Le résultat des entretiens leur a été soumis pour accord, et l'anonymat est garanti.

Pour éviter d'alourdir le texte, les dénominations de fonction figurent au masculin. Elle concernent toutefois autant les femmes que les hommes.

II. La situation personnelle des musiciens

Les sources de revenu de l'échantillon sont les suivantes :

- 6 musiciens vivent en priorité des concerts et des productions pluridisciplinaires (théâtre, danse, cinéma), qui représentent plus de la moitié de leur revenu ;
- 5 musiciens vivent en priorité de l'enseignement (public ou privé), qui représente plus de la moitié de leur revenu ;
- 1 musicien a fait le choix de séparer vie professionnelle et travail artistique – la musique est quantité négligeable dans ses revenus.

A noter que les activités artistiques pluridisciplinaires jouent un rôle essentiel dans les revenus de l'échantillon. Sans ce type d'engagement, les musiciens n'arriveraient pas à joindre les deux bouts, à quelques exceptions près. Seuls trois musiciens contactés ont vu leur situation financière s'améliorer durant ces dernières années, suite à des engagements dans le domaine de l'enseignement.

Le niveau de vie de l'échantillon est pour la moitié en-dessous de la norme, à savoir CHF 3'000.- de revenu mensuel. Quatre musiciens se situent dans cette norme, et deux autres au-dessus. Deux musiciens ont mis moins de cinq ans à vivre de leur art sans être tributaires de revenus annexes, quatre entre cinq et dix ans, et cinq plus de dix ans.

S'agissant de la prévoyance professionnelle, la couverture sociale de l'échantillon est la suivante :

- 4 musiciens cotisent plus ou moins à l'AVS ;
- 5 musiciens cotisent à l'AVS et bénéficient d'un deuxième pilier ;
- 3 musiciens bénéficient d'une couverture complète (AVS, 2^e et 3^e piliers).

Huit musiciens ont vu leur couverture sociale s'améliorer suite à des engagements dans l'enseignement ou à des activités pluridisciplinaires, ce qui atteste le rôle central de ce type de travail pour la sécurité sociale des artistes. Les cachets de concert sont déclarés s'ils sont au-dessus de la norme (CHF 250 à 300.-), ce qui représente l'exception. Ils servent en règle générale à « arrondir les fins de mois ».

III. La situation générale sur la scène

L'échantillon constate que la situation économique et sociale des musiciens actifs dans le domaine est d'une part précaire, et d'autre part caractérisée par de très fortes disparités. Le caractère hybride des activités professionnelles – salariées dans l'enseignement, le cinéma et les arts de la scène, et indépendantes pour les concerts – entraine une vision globale de la scène. Cela donne le sentiment d'une « multitude » dont chacun des éléments se débrouille comme il peut.

Citations :

« La musique est un métier où tu as tellement de peine à voir loin... Six mois, c'est déjà beaucoup ! »

« Les cachets d'aujourd'hui ont très peu augmenté, alors que le coût de la vie, en trente ans, a au minimum triplé... La situation est donc très critique. »

« Les musiciens des 'musiques actuelles' sont les prototypes de la flexibilité du travail à venir : nous sommes toujours engagés à l'essai. »

On aura compris que les perspectives ne sont pas jugées propices, surtout en ce qui concerne les possibilités de jouer en concert. Sur un plan syndical, trois tendances se dessinent parmi l'échantillon :

- quatre musiciens considèrent qu'il faut intensifier le travail de lobbying auprès de la classe politique et des institutions ;
- quatre musiciens estiment que l'augmentation du nombre des membres est indispensable pour obtenir plus de poids politique ;
- quatre musiciens souhaitent un décloisonnement du SMS afin de trouver de nouveaux appuis et intégrer les réseaux qui militent pour le statut social des artistes.

Citations :

« Le fait de s'ouvrir à d'autres disciplines artistiques ou de rechercher le contact avec d'autres domaines de la société sont des actions importantes. Cela permet de montrer aux gens que l'improvisation est autre chose que seulement n'importe quoi... »

« L'impression que j'ai, et que j'ai toujours eu, c'est qu'on est un peu en-dehors des requêtes du marché. Les perspectives de travail évoluent dans le sens d'un éparpillement. »

IV. Le statut social des artistes

Les réponses aux questions ayant trait au statut social des artistes permettent d'esquisser un avis plus homogène ; neuf musiciens en font une priorité, alors que trois autres l'estiment important, tout en considérant que ce n'est pas la panacée. On se méfie notamment des cadres administratifs trop rigides.

S'agissant des priorités d'action pour le SMS, les avis divergent :

- Cinq musiciens souhaitent voir le SMS mener plus d'actions militantes, notamment pour une augmentation des cachets ou un travail de sensibilisation pour activer la reconnaissance du métier ;
- Cinq musiciens aimeraient que le SMS clarifie encore mieux sa politique et son engagement ;
- Quatre musiciens revendiquent un statut « souple », sans excès de bureaucratie ;

L'échantillon entrevoit aussi certaines alternatives au travail mené actuellement, telles que d'autres activités d'information et de conseil aux membres, la création d'une bourse SMS au spectacle, la recherche de fonds privés pour la création ; des partenariats avec les Hautes Ecoles de Musique ; des réunions de débat hors assemblée générale, ou la constitution d'une agence de promotion et de production.

Citations :

« Je ne recherche pas le statut de musicien d'orchestre classique. Nous avons besoin de reconnaissance et d'une couverture sociale de base. Sinon, j'avoue que j'aime quand même bien ce côté pas trop cadré, qui laisse à chacun sa marge de manœuvre... »

« L'insécurité fait partie intégrante de la création. »

« Il faut étudier les synergies qui permettraient de mettre en place une structure faîtière chargée d'encaisser les cachets ou les salaires des artistes. »

V. Remarques et suggestions

Les éléments présentés ci-dessus donnent un premier « feedback » général. Les entretiens fournissant d'autres remarques et suggestions, voici une tentative de synthèse dans les domaines suivants :

Dynamique syndicale : on souhaite que le SMS organise d'autres types de rencontres que les assemblées générales, dont le caractère protocolaire est jugé peu propice aux échanges et aux débats. Plusieurs membres estiment que le SMS devrait aussi mieux s'informer sur les conditions de vie et de travail des musiciens qui ne sont pas affiliés.

Politique culturelle : Même si l'on salue le travail de lobbying mené durant ces dernières années, on souhaite plus d'informations aux membres, notamment sur le site internet du SMS. Vu la petitesse du « marché » suisse du jazz, le décloisonnement du SMS en direction d'autres organisations actives est invoqué par plusieurs membres.

Promotion des artistes : un des champs d'activité jugé intéressant est celui de la promotion des produits artistiques des membres, notamment auprès de la radio. L'étude réalisée par le regretté Fredi Lüscher est citée en exemple.

Statut social des artistes : Plusieurs membres aimeraient avoir à disposition la liste des propositions de ce qui existe comme embryon de statut, afin de trouver un petit dénominateur commun. Ils trouvent que le SMS tient trop compte de la situation des musiciens enseignants, et pas assez de celle des musiciens concertistes.

Feedback général : L'échantillon remarque que le niveau d'information n'est pas encore suffisant pour créer une vraie dynamique collective. Ceci n'est pas une critique directe à l'adresse du comité du SMS, mais plutôt un constat général quant au manque de solidarité entre les musiciens de jazz et d'improvisation en Suisse.

Citations :

« Le SMS est dans une position difficile parce que ses membres n'ont pas le statut d'employé, mais sont des indépendants. Il doit mettre certaines compétences à profit des jeunes musiciens, ne serait-ce que pour mieux s'organiser. Il faut quelque chose de plus sexy pour la scène ! »

« Le SMS doit aussi trouver un meilleur équilibre entre lobbying institutionnel et actions syndicales de base et service aux membres. »

VI. Conclusion et recommandations

Il ressort de cet état des lieux en Suisse romande que le SMS doit mieux se profiler et acquérir plus de membres avant de définir ses priorités d'action pour la période 2010 – 2012. En effet, la situation actuelle n'est favorable ni aux grands projets, ni au travail de sensibilisation. Un travail de renforcement des structures et de définition de priorités semble actuellement indispensable. Ainsi, on peut envisager les actions suivantes pour l'automne 2009 :

- la mise en œuvre d'antennes régionales en Suisse alémanique et au Tessin sur le modèle romand et conformément aux décisions de l'AG ;
- l'organisation en l'automne d'une réunion hors cadre de débat ;
- la mise au point d'une campagne d'information plus fournie pour 2010 ;
- la mise au point d'actions syndicales de base à réaliser par les antennes en fonction des spécificités de chaque région, et dans le but de recruter de nouveaux membres.

VII. Annexe

Les entretiens semi-directifs ont duré de 20 minutes minimum à 30 minutes maximum. La confidentialité est garantie. Ils étaient structurés ainsi :

Premier bloc de questions : situation personnelle

Depuis quand êtes-vous musicien actif (concerts) ?

Quelles sont vos principales sources de revenu avec la musique (concerts, enseignement, etc...) ?

Vos activités musicales suffisent-elle à garantir un revenu de base (revenu minimum vital) ?

Quelle est votre prévoyance professionnelle ?

Deuxième bloc de questions : situation générale des musiciens

Quelle est selon vous la situation économique et sociale actuelle du musicien de jazz et d'improvisation ?

Quelles sont les perspectives de travail à moyen terme (concerts, enseignement, autres) ?

Quelles sont les actions envisageables pour faire évoluer la situation ?

Troisième bloc de questions : statut social des artistes

Estimez-vous utile les démarches actuelles visant à obtenir un statut social des artistes en Suisse, et plus particulièrement pour les musiciens actifs dans votre domaine ?

Si oui, quelles sont selon vous les priorités ?

Si non, quelles sont selon vous les alternatives ?

Pour conclure, vos idées et vos suggestions à l'attention du SMS

L'interview avec Madame Josiane Aubert, Conseillère nationale, a été enregistrée le 14 mai 2009, puis revue et corrigée. Elle est intégrée au présent rapport.

Le site internet de Mme Aubert : www.josianeaubert.ch

Interview de Josiane Aubert, Conseillère nationale

Lausanne, jeudi 14 mai 09

Christian Steulet: Vous êtes présidente de la commission « Science, éducation, culture » du parlement et vous faites partie du Groupe Parlementaire Musique. Quel est le rôle de ce groupe ?

Josiane Aubert: Le groupe n'est pas un organe officiel, mais une réunion de parlementaires intéressés par la musique. J'y participe parce que j'ai présidé pendant 24 ans une école de musique dans ma région, la vallée de Joux. De plus, je suis depuis bientôt vingt ans dans le comité de l'association des conservatoires et écoles de musique du canton de Vaud. A ce titre, je me suis engagée au parlement vaudois pour une meilleure aide aux écoles de musique, afin d'arriver à mettre en place une loi qui est en bon chemin, mais pas encore aboutie... Je suis encore vice-présidente de cette association au niveau cantonal. J'ai aussi participé à l'initiative « Jeunesse et musique » au niveau fédéral, qui sera discutée au parlement lorsque le Conseil fédéral aura pris position.

Vous menez donc un travail de lobbying au sens large, ou plutôt de sensibilisation ?

J. A : Voilà. Je suis ouverte à tout ce qui est culture, mais mon champ d'intérêt personnel est d'abord la musique.

Venons-en à la loi sur l'encouragement de la culture. Certains y voient une avancée, d'autres la critiquent en évoquant un statu quo. Quelle est votre position ?

J. A : Ce projet de loi, tel que le Conseil fédéral nous l'a proposé, est minimaliste. C'est clair. Il a simplement le mérite d'exister, par rapport à la situation actuelle, à savoir l'absence totale de loi sur l'encouragement de la culture. Quand nous l'avons traité dans notre commission parlementaire, il y a eu plus de cent propositions de modification pour un texte qui comporte 35 articles ! Ce fut vraiment de la sculpture... Nous avons planché plusieurs journées sur chaque détail, pour améliorer cette loi autant que faire se peut. Le Conseil national a suivi presque toutes les décisions prises en commission. Puis le texte est parti à la commission du Conseil des Etats, selon la navette habituelle. Celle-ci a modifié entre autres deux points qui nous paraissaient importants. Au Conseil national, nous avons privilégié la fondation Pro Helvetia pour tout ce qui est contact direct avec les artistes, quel que soient les disciplines. Par souci de cohérence, nous avons laissé des questions stratégiques à l'Office fédéral de la culture (OFC), sous forme de lois spécifiques sur le cinéma ou le patrimoine par exemple. La Commission du Conseil des Etats propose de redonner à l'OFC des compétences, notamment dans le domaine de la relève des arts visuels et du design.

La seconde divergence entre les deux conseils concerne la gouvernance de Pro Helvetia : le Conseil national avait souhaité que la fondation ait une autonomie très grande dans la définition de sa stratégie, et rende des compte tous les quatre ans au Conseil fédéral. Le Conseil des Etats propose que ce soit le Conseil fédéral qui fixe les buts stratégiques de Pro Helvetia tous les quatre ans.

Ces deux points devront encore être discutés ; nous y verrons plus clair en juin, quand le plenum du Conseil des Etats aura pris position. Notre commission reprendra le sujet au mois d'août pour essayer d'aplanir les divergences. Il y aura ensuite une navette entre les deux chambres pour aboutir à un résultat final, qui nous mènera probablement à la session de septembre ou de décembre au Conseil national. Si des divergences subsistent, l'affaire continuera peut-être jusqu'en mars 2010 pour un vote final. C'est le génie helvétique : il faut prendre du temps... On arrive souvent à des lois qui représentent un plus petit dénominateur commun, mais qui peuvent être soutenues par une majorité.

Le rapport Clottu sur la culture, fait en 1973, évoquait déjà le statut social des artistes comme un élément clé d'une politique d'encouragement de la culture. Comment se fait-il que la situation ait si peu évolué ?

J. A : Il a fallu beaucoup de temps pour évoquer le statut social des artistes ; mais c'est un des points qui a été discuté tout au long de la loi sur l'encouragement de la culture. Les verts et les socialistes, avec quelques PDC, ont fait un nombre considérable d'amendements et de propositions, afin d'induire dans la loi ces notions de sécurité sociale. A chaque fois, nous avons été largement minorisés. On nous a rétorqué que la loi sur l'encouragement de la culture n'était pas le bon endroit, au niveau légistique, pour fixer la sécurité sociale des artistes. De même qu'une loi sur la recherche n'est pas le bon endroit pour introduire la protection sociale des chercheurs. Mais je constate toutefois qu'il y a un consensus beaucoup plus large aujourd'hui sur le problème posé par les artistes, ou les intermittents du spectacle comme on le dit en France, à savoir toutes les personnes qui, de par leurs professions très spécifiques, ont des engagements de courte durée, chez des employeurs différents, et avec des pauses entre-deux, ce qui fait qu'elles tombent entre les mailles du chômage et du deuxième pilier.

Le conseil national a discuté, puis rejeté de justesse, une motion de notre commission. Comme le score était très serré, le débat a donné certaines garanties. Par exemple, Pascal Couchepin a reconnu la problématique du statut social des artistes, et déclaré qu'il était en discussion avec des milieux culturels pour intervenir au niveau des lois sur l'assurance chômage et sur le deuxième pilier. C'est précisément ce que demandait la motion de notre commission : ancrer dans ces lois des dispositions qui prennent en compte la situation particulière des artistes. Monsieur Couchepin, tout en donnant cette garantie, a demandé que la motion ne soit pas acceptée ! La politique est parfois compliquée...

La bonne nouvelle que je peux vous donner aujourd'hui, c'est que la commission du Conseil des Etats a repêché la motion de notre commission, et la présente au Conseil des Etats. Cela montre que certains membres du Conseil des Etats y sont aussi sensibles. Donc le problème est reconnu aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas il y a vingt ans. J'espère seulement que le parlement ne mettra pas vingt autres années pour trouver une solution, car nous ne sommes pas là pour répertorier les problèmes, mais trouver des solutions !

Depuis les années 1980, les collectivités publiques suisses – confédération, canton et communes – ont grosso modo doublé leurs subventions à la culture. Est-ce qu'il faut selon vous continuer sur cette voie, et investir encore plus dans la culture ?

J. A : Cette estimation est juste, mais il faut relever que la Confédération est plutôt pingre en matière culturelle. A Berne, la culture vient toujours dans les dernières positions. Monsieur Couchepin a une très jolie expression: la «subsidiarité active». Pour moi, cela signifie «Comment fait-on pour passer le bébé à l'échelon en-dessous?», à savoir dégager l'effort financier vers les cantons et les communes.

J'en veux pour preuve les chiffres du financement de la culture, basés sur les dernières statistiques au début des années 2000: 825 millions pour les cantons, 875 millions pour les villes et les communes (essentiellement les villes), 220 millions pour la Confédération, et 325 millions pour les privés.

Pour la Confédération, la subsidiarité consiste à donner le minimum, qui est réparti sur le cinéma, soutenu au niveau fédéral uniquement, sur la protection du patrimoine et autres. D'ailleurs, même pour la protection du patrimoine, au travers des neuf sites reconnus par l'Unesco en Suisse, la Confédération s'engage très peu en termes de coordination et de valorisation.

L'augmentation consentie par les villes et les cantons est-elle aussi le résultat des grands mouvements de mobilisation pour la culture durant les années 1970 et 1980 ?

J. A : Oui, en partie. La culture est une dimension qui a pris beaucoup d'importance dans notre société, avec la notion des loisirs par exemple. C'est donc sous la pression de la population que les villes ont commencé à bouger. Relevons aussi que la plupart des grandes villes suisses sont dirigées à gauche, et que la culture est importante pour ces partis, d'où cet effort particulier qui a donné de premiers résultats. Bon, il est toujours possible de faire plus, mais il y a une prise de conscience que les activités culturelles sont essentielles pour la cohésion sociale, la proximité et l'intégration. Il existe donc une certaine logique pour dire que les villes et les cantons sont au premier chef responsables de la politique culturelle. Ceci dit, j'estime que l'Etat fédéral a un rôle plus important à jouer, en donnant des impulsions claires, et tout spécialement par le caractère multiculturel et multilingue de la Suisse. La Confédération pourrait avoir une volonté politique nettement plus affirmée pour jeter des ponts entre les cultures et développer les échanges.

La culture est souvent perçue comme un nouveau marché auquel on applique des formats, en termes de gestion et d'évaluation, issus d'autres segments de l'économie. Est-ce que cela n'est pas un frein au débat actuel ?

J. A : Nous avons discuté ces points dans notre commission. Comment encourager, et à quel moment ? Faut-il aider ceux qui sont célèbres ou plutôt promouvoir les jeunes ? C'est un débat pointu qui n'est jamais vraiment clos. Prenons l'exemple d'un écrivain qui vient de publier un premier livre: il a un grand besoin d'être soutenu pour écrire le suivant, même si sa notoriété est déjà bonne. Et en même temps, comment dénicher les nouveaux talents ? Quant à la question d'analyser la culture en termes de rentabilité, elle pose effectivement problème. Il en va de même avec la santé: elle est considérée comme un facteur de coûts, et non pas comme un élément qui fait partie intégrante de notre économie. Or chaque franc investi dans la culture fait des petits, comme dans d'autres secteurs. Malheureusement, ce ne sont pas des discours que veulent entendre ceux qui souhaitent un Etat maigre, qui n'investit ni dans la culture, ni dans les crèches ou autres secteurs. . Suivant leurs conceptions de la société, les partis ont des visions opposées de la politique publique. Le fait qu'on veuille gérer et savoir combien rapporte chaque franc investi dans la culture a ses limites. De plus, nous devons encore et toujours lutter contre des parlementaires fédéraux qui considèrent la culture comme une pure affaire de loisir, réservée à celles et à ceux qui en ont les moyens. Pour ces gens-là, les artistes sont des privilégiés qui font ce qu'ils aiment, alors que les autres s'y intéressent quand ils ont fini leur journée de boulot. Cette vision-là, je la connais depuis toujours, déjà quand j'étais présidente de mon école de musique ! Combien de temps a-t-il fallu pour faire comprendre à certains conseillers communaux que le travail des musiciens qui enseignent la musique aux enfants est un travail comme un autre, un vrai travail qui ne doit pas être payé comme s'il s'agissait seulement d'un petit plus...

N'y a-t-il pas une contradiction dans le fait d'avoir investi massivement dans la constitution des Hautes Ecoles de Musique, avec leurs filières professionnelles, alors que les structures actives dans la diffusion et la production musicales sont très peu soutenues en comparaison ?

J. A : Nous pouvons distinguer deux approches : les personnes qui se forment pour devenir des enseignants, et les personnes qui se forment pour pratiquer la musique de demain. Souvent, la même personne est confrontée à ces deux approches. Ce débat vaut aussi pour les musiciens classiques. La mise en place des hautes écoles est un mouvement européen, avec le processus de Bologne et les équivalences qui autorisent la reconnaissance de semestres passés dans d'autres écoles. Cette évolution est inévitable dans le monde actuel.

A cela s'ajoute le fait que les pouvoirs publics, qui ont financé les hautes écoles, attendent en retour que leurs diplômés viennent renouveler les postes dans des écoles de musique pour les enfants par exemple. Les HEM sont la pointe de l'iceberg ; elles font partie d'un combat global pour élever la formation et arriver à des standards de qualité comparables au plan international. Je viens d'une région périphérique où la formation de la jeunesse était confiée aux musiciens émérites des harmonies. Ce système est terminé aujourd'hui, parce que nous avons suffisamment de spécialistes à disposition. Ceci dit, je connais toute la difficulté que l'on rencontre avec des musiques plus récentes, comme le jazz, dont les formations se sont mises en place de façon plus hétéroclite. Toute une génération de musiciens est encore dans une période de mutation et a beaucoup plus de peine à se situer...

Ne faudrait-il pas investir aussi de l'argent public dans la professionnalisation des structures de production telles que les labels, les clubs et autres ? Ici, la différence politique entre les villes et les cantons est grande...

J. A : Je disais auparavant que les villes et les communes étaient assez naturellement au front, parce qu'elles sont en interaction directe avec la population qui souhaite avoir plus de propositions culturelles. Ces autorités-là sont les premiers interlocuteurs des artistes. Je conçois difficilement une initiative fédérale qui mette des labels sur les clubs. Ou peut-être faut-il que les artistes et les acteurs culturels se fédèrent et se parlent plus, comme on l'a vu avec la loi sur l'encouragement de la culture. Il faut éviter les chapelles et les luttes intestines pour faire avancer ce dossier, et arriver à une cohésion qui dépasse les frontières entre les disciplines. C'est extrêmement important pour se faire entendre au niveau politique. Si la classe politique a l'impression d'avoir affaire à des clans qui demandent des sous en ordre dispersé, chacun pour sa propre chapelle, le combat est perdu d'avance.

Quel regard portez-vous actuellement sur le militantisme des acteurs culturels et des artistes ?

J. A : Je pense que les artistes ont tout avantage à eux-mêmes se fédérer – et c'est ce qu'ils commencent à faire maintenant. Ils sont conscients de toutes les mêmes difficultés, avec de petites différences quand certains sont plus avancés dans leur carrière. Mais il ne faut jamais oublier d'où on est parti et combien il a fallu se battre pour y arriver. Il faut s'associer et mieux comprendre comment fonctionne le monde politique, à quelque niveau que ce soit. Jouer aux victimes est très peu porteur. En revanche, se retrouver ensemble pour échanger les difficultés et aborder ensemble les milieux politiques, représente une force qui est encore à exploiter.

Quel est votre conseil à une fédération de musiciens de jazz telle que le SMS ?

J. A : Dans le travail politique que nous avons mené pour la culture au niveau fédéral, nous avons été approchés par toutes sortes de fédérations, depuis les designers jusqu'aux écrivains, en passant par les musiciens. Les musiciens de jazz sont une petite parcelle dans la musique, qui est elle-même une partie de la culture. C'est bien d'exister en soi pour mettre en valeur ses particularités. Mais pour vous faire entendre, vous devez vous fédérer avec les autres musiciens, vous accorder sur les points communs et sur les priorités. Suisseculture a fait un excellent travail pour montrer que la culture était unie en faveur d'une loi. Les parlementaires ont été invités et ont reçu une brochure très bien faite. Nous avons eu l'impression d'assister à un mouvement de fond porté par l'essentiel des acteurs culturels suisses.

Interview: Christian Steulet